

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Entente de travail échue depuis près de 2 ans

Les pharmaciens des hôpitaux et des CHSLD dénoncent l'inaction du gouvernement caquiste

Montréal, le 15 janvier 2025 — Il y a maintenant près de deux ans que l'entente de travail des pharmaciens des établissements de santé du Québec est échue, soit depuis le 31 mars 2023. Faute d'intérêt de la part de la présidente du Conseil du trésor et du ministre de la Santé, les parties sont loin de pouvoir convenir d'une nouvelle entente sur les conditions de travail, la négociation n'étant même pas commencée. L'[Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec](#) (A.P.E.S.) dénonce ce manque de volonté du gouvernement et y voit un manque de respect à l'égard des 2000 pharmaciennes et pharmaciens d'établissement qui se dévouent au quotidien pour le bien-être de la population québécoise.

« Nous souhaitons entreprendre le processus formel de négociation menant au renouvellement de notre entente de travail, mais aussi à l'amélioration de l'accès aux soins et des soins eux-mêmes pour les nombreux patients qui, comme nous, n'en peuvent plus d'attendre. Depuis des mois, on nous dit que ce n'est pas encore notre tour, comme si le gouvernement n'était pas capable de mener plusieurs négociations en même temps! Cette farce a assez duré. Aujourd'hui, nous demandons au ministre de la Santé, M. Christian Dubé, et à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia LeBel, de prendre leurs responsabilités et d'intervenir pour que la négociation avec l'A.P.E.S. débute », a déclaré Julie Racicot, pharmacienne et présidente de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. estime qu'il est impératif que la négociation puisse être entamée afin de pouvoir aborder des enjeux majeurs touchant notamment le maintien, la qualité et la sécurité des soins et des services, la disponibilité et la mobilité de la main-d'œuvre, ainsi que la cohérence dans le réseau de la santé. Ce sont autant d'éléments pouvant avoir des répercussions sur la performance du réseau et sur l'accessibilité aux soins de santé. Pensons notamment à l'enjeu de main-d'œuvre en pharmacie d'établissement pour lequel l'autorisation de recourir à la main-d'œuvre indépendante a été prolongée *in extremis* en décembre dernier. Tout cela doit donc faire l'objet de discussions afin d'être solutionné rapidement. Rappelons que la grande majorité des traitements en milieu hospitalier requièrent l'usage de médicaments et donc les soins et services d'un pharmacien d'établissement.

« À ce jour, toute négociation avec le gouvernement est impossible puisque les représentants de la partie patronale affirment ne pas avoir le mandat de négocier. De notre côté, les demandes de l'A.P.E.S. ont été

déposées il y a près d'un an, à la demande même du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Malheureusement, c'est le travail des pharmaciens des établissements de santé du Québec, et conséquemment les patients, qui subissent les conséquences de l'inertie du gouvernement. Le Conseil du trésor doit faire descendre les mandats, ce qui tarde de façon inexplicable. Après quelque deux ans depuis l'échéance de l'entente, il est impératif que les discussions s'amorcent : notre entente de travail doit être négociée ! Si le gouvernement ne s'active pas, nous n'aurons d'autres choix que d'entreprendre des actions », a conclu Linda Vaillant, pharmacienne et directrice générale de l'A.P.E.S.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente quelque 2000 pharmaciens travaillant principalement dans les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers universitaires du Québec.

– 30 –

Source :

Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements :

Apolline Provost, TACT
Cellulaire : 438 522-1638
Courriel : aprovost@tactconseil.ca

France Bouffard, A.P.E.S.
Cellulaire : 514 718-4811
Courriel : fbouffard@apesquebec.org